



Paris le 07 avril 2017

Communiqué de presse

Le Collège National Professionnel de l'Ergothérapie est créé ! Un nouvel acteur pour promouvoir la qualité des interventions ergothérapeutiques

Le Collège National Professionnel de l'Ergothérapie a tenu son premier conseil d'administration le 7 janvier 2017, en rassemblant toutes les forces de la profession, **ses membres fondateurs étant :**

- L'Association nationale française des ergothérapeutes, **ANFE**
- L'Association française des ergothérapeutes en gériatrie, **AFEG**
- Le Syndicat des Instituts de formation en ergothérapie français, **SIFEF**
- Le Syndicat français des ergothérapeutes libéraux, **SYNFEL Ergolib**
- L'Association pour la recherche et la formation des ergothérapeutes de l'Hôpital de Garches, **ARFEHGA**
- L'Association de développement de l'ergothérapie solidaire, **Cap-Ergo**

Les statuts et le règlement intérieur ont été adoptés à l'unanimité par l'ensemble des membres fondateurs en première intention le 15 octobre 2016.

Le Conseil d'administration est composé de :

- Karina DAHOMAY, SYNFEL Ergolib
- Pauline DESCAMPS, SYNFEL Ergolib
- Magali ELEZAJ, Cap-Ergo
- Pascaline FRADELIZI, ANFE
- Patricia GOGLY, ANFE
- David GOUINEAU, ANFE
- Pascal GUILLEZ, SIFEF
- Violaine GUY, ANFE
- Hélène HERNANDEZ, ANFE
- Noémie JULIEN-LAFERRIERE, ARFEHGA
- Laurence KOCH, ANFE
- Marie-Jo KREMER, SYNFEL Ergolib
- Gladys MIGNET, ANFE
- Fabrice NOUVEL, AFEG
- Mathilde POULAT, SYNFEL Ergolib
- Sandrine PRADIER, ANFE
- Serge ROMEU, ANFE
- Aurélie TAUNAI, ANFE
- Virginie VAGNY, ANFE
- Véronique VIEL, ANFE

Contact

CNPErgo@outlook.fr

CNPE, c/o ANFE 64 rue Nationale CS 41362 – 75214 PARIS Cedex 13

Le Conseil d'administration a procédé à l'élection du Bureau, ainsi constitué :

- Pascal GUILLEZ, Président,
- Patricia GOGLY, Vice-Présidente,
- Karina DAHOMAY, Secrétaire,
- Sandrine PRADIER, Trésorière.

Le Collège National Professionnel de l'Ergothérapie a pour objet de :

- Elaborer des guides de bonnes pratiques et des recommandations professionnelles et d'en assurer la diffusion ;
- Contribuer au développement des connaissances scientifiques et professionnelles dans tous les domaines d'exercice de l'ergothérapie ;
- Améliorer les pratiques afin de développer la qualité, la sécurité des soins et la prévention ;

Dans le cadre du développement professionnel continu, il propose :

- Les orientations prioritaires ;
- Le parcours pluriannuel ;
- Un document de traçabilité des actions réalisées par les professionnels dans le cadre de leurs obligations.

Le Collège National Professionnel de l'Ergothérapie est l'interlocuteur privilégié du Ministre chargé de la santé, du Haut Conseil du Développement Professionnel Continu, des instances ordinales, des Agences Régionales de Santé et des employeurs.

Il collabore, si nécessaire, avec les autres collèges de professionnels de santé.

Le Collège National Professionnel de l'Ergothérapie

Contact

CNPErgo@outlook.fr

CNPE, c/o ANFE 64 rue Nationale CS 41362 – 75214 PARIS Cedex 13